

THE POILIFIE OUE

JOURNAL DE LIÈGE.

On S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. - Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liége, et 13 francs pour les autres villes du royaume -Un Numero séparé se vend 16 centimes. — Les abonnemens commencent à toutes les époques — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liége moyennant une faible rétribution payable au porteur. - AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 28 FÉVRIER.

CHAMBRE DES REPRESENTANS - Séance du 27 février. DISCUSSION DU BUDGET DE LA GUERRE.

M. Goblet. Messieurs, il est très fréquent de voir accuser de versalité les hommes appelés à la tête des affoires de leur pays, et il n'y aurait pas de reproche plus juste, si les circonstances restaient toujours les mêmes. En vous faisant connaître aujourd'hui ma pensée sur notre situation militaire, je dois m'applaudir d'avoir toujours professé à l'égard de l'armée des principes auxquels je suis resté constamment

Je sens d'autant plus le besoin de vous prouver que telles ont tou-jours été mes opinions, qu'en appelant, en décembre dernier, votre attention sur le besoin d'améliorations dans notre armée, je puis avoir attention sur le besoin d'améliorations dans notre armée, je puis avoir excité l'éto nement. Je ne persiste cependant pas moios à reconnaitre que ce n'est pas par la guerre que nous devons consolider l'indépendance de notre pays. Mais j'ai toujours cru qu'il était impossible de négocier avec succès, si nous ne nous trouvions pas dans un état respectable et capable d'imposer à nos ennemis. Et en effet, vous vous souviendrez que nous n'avons été écoutés de certaines puissances, que lorsque nous avons déclaré que nous étions décidés à en appeler à la force, si on continuait à se refuser à faire exécuter les traités conclus.

conclus.

Dans la séance du 23 mars 1832, je vous déclarais que nous ne serions dans un état sourenable et capable d'inspirer quelque onfiance aux puissances que lorsque nous nous montrerions capables de résister à la Hollande Après la convention du 21 mai, je n'ai pas changé d'opinion. Dans la séance du 14 juin, je vous disais qu'il ne fallait pas se désister de l'influence que nous donnait notre armée. Huit jours après, le gouvernement vous déclarait que c'était à tort qu'on croyait inutile de ne pas maintenir l'armée sur le pied actuel, et qu'elle devait rester telle qu'elle était. Seulement, à la suite de la convention, on accorda de nombreux congés, en ayant soin de maintenir les cadres; ce ne fût que de cette manière que le ministère crut devoir concilier les intérêts du trésor avec rès besoins de l'armée. Il est évident donc que si le ministère dont je faisais partie avait confiance d'uns la diplomatie, il ecconaissait aussi que si dans le cours actuel des choses on pouvait se fier à elle, il pouvait arriver des circonstances où elle serait impuissante. On devait toujours craindre que notre ennemi ne profitat de la première occasion favorable pour pénétrer dans le pays, et la position de ses armées prouvait suffisamment ses intentions.

ses intentions.

Les déclarations du gouvernement ne doivent pas vous laisser douter que notre position ne soit encore la même que dans les premiers mois de 1833. Seulement notre industrie s'est améliorée, et la Belgique, par sa position commerciale et industrielle, s'est placée en peu de temps à la tête des nations du continent. Mais sont ce là des motifs pour empêcher notre ennemi d'attaquer notre indépendance? Je crois au contraire que ce sont des raisons puissantes pour l'engager à porter la perturbation au sein d'un pays dont la prospérité excite en lui de vifs regrets. D'ailleurs, d'après la position de ses armées, il est impossible de croire que le gouvernement hollandais ait renoncé à aucune de ses prétentions sur la Belgique.

Dans un tel état de choses, il est nécessaire d'examiner si notre état militaire répond suffisamment aux besoins du pays. Riche et prospère, la Belgique ne se montrerait pas digne d'elle même, si elle ne faisait des efforts pour soutenir son indépendance. Je ne me permettrai pas de porter mes vues aussi lois que votre section centrale; pourvu que je voie mon pays a l'abri de toute attaque et capable de résister à son ennemi, mes vues seront sa insfaites.

Il est des pays, messieurs, où la discussion à laquelle nous allons pour la pas de la capable de résister à son content au tentification.

ennemi, mes vues seront sa lisfaites.

Il est des pays, messieurs, où la discussion à laquelle nous allons nous livrer serait entachée d'indiscrétion Pendant longtems les nations ont regardé comme étant de la plus simple prudence de ne pas donner connaissance a son ennemi de ses moyens de défense. Il n'en est plus de même; plus de discussion secrète, tout ici est décidé an grand jour. C'est, dit on, un perfectionnement dans nos institutions. Mais s'il y a de la franchise a faire connaître ainsi son état à l'ennemi, il est nécessaire d'avoir des ressources telles que cette, franchise, ne le leurne de presente. cessaire d'avoir des ressources telles que cette franchise ne tourne pas

La défense du pays repose sur diverses bases : 1, la division de l'armée; 2. la division des cadres ; 3. l'emplacement des troupes et des magasins ;

4. enfin les moyens de défense sur la frontière.

Notre situation présente ne peut être bien appréciée qu'en remontant à une époque assez éloignée de nous, en reportant nos regards sur les premieres mois de 1833, époque à laquelle notre armée était la plus forte; elle se montait alors à 95,097 nommes. Je ne dis pas que notre armée était parfaite, elle était trop jeune pour cela. Il y avait aussi défectuosité dans l'administration, et de grandes économies à intention. à introduire. Cependant elle pouvait satisfaire aux trois premières bases dont je vous ai parlé

Ces troupes formaient cinq divisions, dont une à la vérité, celle de cavalerie, ne fut jamais réunie. Les quatre autres étaient très-fortes et occupaient des camps qui offraient quelque assurance pour la défense de nos frontières. Dans cet état, nous avions des moyens de défense satisfaisans, mais des dépenses énormes En 1831, le budget de la guerre se montait à 73,614,337 fr.; en 1832, à 75,056,712 fr.; en 1833, à 73 millions, qui furent réduits, après discussion, à 66,500,000 fr. Il était urgent de sortir d'un état aussi onéreux, et la convention du 21 mai virgent de sortir d'un état aussi onéreux, et la convention du 21 mai virgent de sortir d'un état aussi onéreux, et la convention du 21 mai virgent de sortir d'un état aussi onéreux, et la convention du 21 mai virgent de sortir d'un état aussi onéreux, et la convention du 21 mai virgent de sortir d'un état aussi onéreux, et la convention du 21 mai virgent de sortir d'un état aussi onéreux, et la convention du 21 mai virgent de sortir d'un état aussi onéreux et le convention du 21 mai virgent de sortir d'un état aussi onéreux et le convention du 21 mai virgent de sortir d'un état aussi onéreux et le convention du 21 mai virgent de sortir d'un état aussi onéreux et le convention du 21 mai virgent de sortir d'un état aussi onéreux et le convention du 21 mai virgent de sortir d'un état aussi onéreux et le convention du 21 mai virgent de sortir d'un état aussi onéreux et le convention du 21 mai virgent de sortir d'un état aussi onéreux et le convention du 21 mai virgent de sortir d'un état aussi onéreux et le convention d'un état de convention de la convention de mai vint en présenter la possibilité. Dans ce moment, l'économie tra-vailla toutes les têtes; mais il fallait lui donner une bonne direction. Le gouvernement fit ce qu'il devait faire; il maintint tous les cadres et accorda de nombreux congés. De cette manière, l'année suivante, le budget put être réduit à 51,296,550 fr. A la fin de cette année, encore de nouvelles économies; on trouvait nos états malors trop brillans et trop nombreux; on demandait la diminution de la cavalerie, l'abolition des ambulances. D'économie en économie, on en vint à présenter un budget de 40 millions. Mais une diminution, en deux ans, de près de 35 millions ne contenta pas la chambre, et le budget fut réduit à 38 millions.

Dans une telle situation l'armée en 1834 se trouva réduite à 42 Dans une telle situation l'armée en 1834 se trouva reduite à 42 mille hommes. Mais on sait qu'il y a toujours un sixième de l'armée, soit ici sept mille hommes, qui ne peuvent entrer en ligne; il restait donc 35 mille hommes; et il fut constaté qu'avec les six mille hommes envoyés dans le l'uxembourg, et les 14 mille nécessaires pour la défense des Flandres et des rives de l'Escaut, il nous restait 17 à 18 mille hommes à appresant l'envemi. mille hommes à opposer à l'ennemi.

Heureusement, nous ne fumes pas attaqués, et on eut le temps de rappeler de nouvelles troupes sous les armes. En juillet, le gouvernement demanda des crédits par suite de la nouvelle augmentation, et la discussion poi de la contraction de la cont sion qui s'établit alors prouva trop bien ce qui en avait été. La section centrale reconnut qu'on devait grandement se plaindre de l'état de l'armée, puisqu'il nous restait à peine 17 mille hommes à opposer à

Pennemi. Le ministre répondit que la discussion du budget et les crédits alloués par la chambre ne lui permettaient que de tenir 40,000 hommes sous les armes, et il en inféra de là que le gouvernement ne pouvait être accusé de négligence. A cette époque je ne faisais pas partie de cette chambre; mais j'ai relu attentivement la discussion et je me suis convaincu qu'un budget de trente-huit millions ne pouvait suffire à la défense do pays Et dans ce moment il y eut tellement unanimité sur ce point, que la chambre vota des crédits pour tenir sous les armes une armée de 62 mille hommes et que le budget fut porté à 44,618,00 fr.

Comment se fait il que cinq mois après on voie un budget de 36 millions? Si on avait pu ne pas se rappeler ce qui s'était passé en 1835, on comprendrait comment il se fit qu'il s'étabit en 1836 une discussion qui n'avait aucun rapport avec la bonne organisation de l'armée et qu'on vota un budget de 36,341 000. Il fallait une grande sécurité et rien, ni dans l'attitude de la Hollande, ni dans celle des peuples en général, ne pouvait la justifier. On se plaça donc dans la nécessité de réduire le nombre d'hommes; on comptait avoir encore 42 mille hommes sous les armes; mais il y avait dans ces 42 mille hommes plus de dix mille recrues; ces recrues demandaient des officiers pour les instruire, ce qui fit qu'on dut diminuer les cadres de l'armée. En comptant les troupes employées à la défense des rives de l'Escaut, on peut avancer sans crainte d'être démenti, que nous n'avions que 15 à 16 mille hommes sur la principale ligne d'opération de l'armée ennemie. Tel est l'état où se trouvait notre armée il y a un an , et ceci doit vous prouver que l'économie peut quel, que fois avoir les conséquences les plus malheureuses. Aussi, tandis que armée il y a un an, et ceci doit vous prouver que l'économie peut quel-quefois avoir les conséquences les plus malheureuses Aussi, tandis que des considerations administratives absorbaient les idées du ministère, on perdait de vue les institutions de l'armée, et la désorganisation s'éta-blissait dans les cadres.

Si nous considérons notre armée sous le point de vue que fait naître la crainte de nouvelles hostilités, son état fera naître en nous des pensées

crainte de nouvelles hostilités, son état fera naître en nous des pensées plus douloureuses encore.

Si je considére les amendemens que vous a proposés M. le ministre, je doute fort qu'il soit possible d'obtenir le contingent de cent dix mille hommes que vous avez voté dernièrement. Rappelez vous que le plus grand effectif que nous avons eu, a été de 95 mille hommes Si nous considérons les cadres établis pour cette année, ils étaient loin d'être trop nombreux: parce qu'au lien de 745 officiers qui lui étaient nécessaires, elle n'en avait que 499. Si donc même à cette époque, on avait voulu porter l'armée à (10 mille hommes, on ne l'aurait pu par suite de la faiblesse des cadres. Voyons ce qui en est aujourd'hui.

Messieurs, ce ne sont pas les hommes qui manquent à la Belgique, on peut accumuler plus de soldats qu'il ne nous est nécessaire; toute notre attention doit se porter sur les cadres. Nos régimens furent d'abord de 4,200 hommes, mais par suite de recrues nouvelles qu'on y introduisit, ils se trouvèrent portés à 8080 hommes; c'est alors qu'on reconnut la nécessité de former une armée de réserve. Mais cette armée n'avait pas d'officiers et encore une fois il fallut avoir reconrs à ceux qui étaient compris dans les cadres déj établis, et ainsi ils se vidèrent. En outre lors du licenciement des gardes civiques, on ne conserva que 57 officiers, quant il y en avait 499; les 442 autres furent renvoyés dans leurs feyers. Enfin les cadres qui en 1834 contensient 3,265 officiers, n'en comptaient plus en 1836 que 2,698. Or, si en 1833, 3,265 officiers suffisaient à peine à 95,000 hommes; comment pourrait on mettre maintenant en campagne 100 mille hommes?

On ne peut donc trop se hâter de former un grand nombre d'officiers; car on ne doit pas perdre de vue que s'il faut une armée nombreuse, il faut aussi des hommes qui sachent la diriger; et ce n est que la perfection des cadres qui peut rendre supportable le système de milieu que nous a légué le gouvernement des Pays has. Et pourtant dans son état actuel il se trouve qu'il manque à l'armée 305 officiers d'infanterie, 30 de cavaleric et 42 d'artillerie.

L'attention de l'haporable général qui a 414 appelé au ministère.

rie et 42 d'artillerie.

L'attention de l'honorable général qui a été appelé au ministère, a dû naturellement être attirée sur un tel état de choses; il doit avoir reconnu qu'il était urgent de remplir les vacatures, Alors seulement il y aura possibilité de mettre en mouvement notre armée de réserve; aujourd'hui il faut y renoncer. Mais, dira ton, c'est donc des promotions, des avancemens, des créations d'officiers que vous voulez? Oui, messieurs; quand l'exige le bien du service, quand il s'agit de l'avenir du pays, le gouvernement ne peut épargner des sacriàces, sans lesquels nos soldats nous deviendraient inutiles Pourquoi aussi donner le commandement d'une brigade, d'une compagnie à des officiers qui n'ont pas les grades suffisans? Dira t-on que ces officiers ne méritent point encore des grades plus élevés On objectera peut être aussi que la plupart des officiers ont recu beaucoup d'avancement par suite de la révolution; mais ce n'est point une faveur qu'on leur accorda, on ne fit qu'obéir à la nécessité, et e'est à ce titre que je réclame aujourd'hui de nouveaux avancemens. ouveaux avancemens.

Si on porte son attention sur les cadres des sous-officiers, on trouvera qu'à la vérité le nombre en est suffisant dans l'armée active, mais que dans la réserve il est restreint à 4,204 au lieu de 2 447 qu'il en faudrait. Cependant on ne doit pas perdre de vue que les cadres des sous officiers ont une influence qui ne cède en rien à celles des officiers. L'avancement pour le soldat est d'ailleurs un encouragement d'autant plus nécessaire, que la situation industrielle du pays vient fournir main-tenant des positions lucratives à un grand nombre de citoyens, et qu'il est impossible de retenir des sous-officiers sans leur faire entrevoir quelque espoir d'avancement,

J'ai vu avec satisfaction que M. le ministre en vous proposant ses amendemens, n'avait pas négligé de vous demander une somme pour commencer à élever sur nos frontières du Nord un système permanent de défense. Si, depuis deux ans, on avait augmenté le budget de la guerre d'un vingtième, nous aurions maintenant un bon système de fortifications; au lieu de cela, on a adjugé des routes qui affaiblissent encore notre position. Il faut donc suppléer à l'absence de fortifications par une bonne organisation, et il ne m'est pas jusqu'à présent démontré que le budget qui vous est présenté puisse satisfaire et il ne m'est pas jusqu'à

a ce but.

Ge que je viens de vous dire m'a été dicté par mes devoirs, comme député et comme membre de l'armie; comme député, je dois veiller à ce que la dépense ne devienne pas inutile; comme membre de l'armée, je ne puis m'empêcher de m'exprimer avec franchise sur les besoins de notre état militaire, et j'ai du appeler votre attention sur des objets qu'on ne peut tarder plus longtemps de prendre en

considération. M. Doignon lit un discours écrit dans lequel il s'étève particulière ment contre l'état de démoralisation de l'armée ; il rappelle que la section centrale, l'année dernière a reproché au gouvernement l'intolérance qui ne permettait pas aux soldats de remplir leurs devoirs reli gieux. M. Doignon vondrait que les dépenses de l'armée fusseul comme toutes les autres soumises au visa de la cour des comptes du moins pour les traitemens mensuels. Il exprime, enfin, l'opi nion qu'en faisant disparaître les prodigalités du budget de

entretenir une armée auffisante à tous les besoins de défense de la

Belgique.

M. de Puydt. Membre de la section centrale, j'ai été opposé dans cette section au plus grand nombre des réduction qui ont été proposées. Je dois à la chambre de lui faire connaître les motifs de mou opposition. J'y joindrai quelques considérations générales, d'ou je ferai ressortir pour la Belgique l'impérieuse nécessité d'avoir un état militaire

Le premier rapport de la section centrale se termine par ces mots « Nous avons accordé au ministre un budget pour un nombre moyen de 46,000 hommes à tenir sous les armes pendant l'année en « tière c'esta-dire , 2,866 officiers et 43,134 sous-officiers et sol-

" dats. "
Tel est en effet le nombre d'hommes porté au budget , le chiffre accordé
s'y rapporte très exactement , c'est le même chiffre à peu près qui a été
voté l'année dernière , et nul doute que tous les membres qui , l'année
dernière , ont voté le budget de la guerre , ne se soient retirés àvec la pensée d'avoir assuré la défeuse du pays. Et cerendant le budget de la guerre
contient non seul ment ce qui touche à la solde , a l'habillement , à l'entretien , à la nourriture des troupes mais enco e tout ce qui se rattacle à
l'armée et seulement à l'armée sur le pied de paix ; et si on isole du budget général ce qui repré ente rigoureusement le nombre de hommes sous
les armes , on arrivera à reconnaître qu'on n'obtiendra pas la moitié du
nombre indiqué.

nombre indiqué.

Encore faut il dire que cette armée, telle que vous la constituez par voire budget, est condamnée à la plus parfaite immobilité. Vous ne prévoyez pas le moindre mouvement de concentration, qu'une aggression légère peut rendre nécessaire; car vous n'allouez rien pour les vivres de campagne, pour les transports de munitions, pour les

ambulances.

Voilà pour le budget primitif Mais le ministre reconnut la nécessité de vous soumettre un budget annexe et la section centrale ayant à émettre un avis sur ce budget annexe, calcula d'après le budget primitif ou avec le budget primitif. Il était, dans son opinion, possible de maintenir sous les armes 45,000 hommes à l'aide du budget annexe. Le nombre possible paut être drainé, sons se trappuer, à 4 ou 55,000 hommes. Si moi sible peut être évalué, sans se tromper, à :4 ou 55,000 hommes. Si moi, au contraire, j'applique le principe que j'ai posé plus haut, j'arrive à trouver que l'armée active ne sera pas de 3,000 hommes. Pour moi donc, messieurs, la demande de 3,000,000 faite en dernier lieu est in-

sulfisante.

Si je n'avais la certitude que la Hollande connaît aussi bien, peut-être même mieux que nous, la situation de nos forces militaires, je m'abstiendrais d'en pacier, mais outre que l'état militaire d'un pays ne peut rester un secret pour un état voisin, intéressé à le connaître, je crois qu'il convient de ne pas inspirer au pays une fausse sécurité sur laquelle compte peut-être nos ennemis; c'est donc tromper une de leurs espérances que de désigner cette fausse sécurité.

désigner cette fausse sécurité. Je vais essayer de ren le la question plus sensible L'attitude de la Bel-Je vais essayer de ren ire la question plus sensible. L'atsitude de la Belgique doit elle être la même aujour l'nui que dans une situation vers laquelle nous tendons, et qui n'exigera plus que des sacrifices ordinaires?
Sommes nous donc dans une situation telle que nous pussions ne conserver
aucune appréhension, notre attitude militaire doit-elle être aujourd'hui ce quelle devra être, lorsque notre gouvernement sera reconnu par toutes les puissances, lorsque notre indépendance sera définitivement consolidée?

Voila la question sous toutes ses faces. Vous conviendrez avec moi, MM, que nous avons devancé le temps. De deux choses l'une, si vous croyez notre indépendance à l'abri de toute agression, notre armée est trop forte; si vous croyez le contraire, et c'est mon avis, elle est trop

faible.

Lorsqu'en 1830, nous avons conduit les Hollandais jusque derrière leurs frontières, nous ne les avons pas vaincus, puisque nous ne les avons pas forcés à reconnaître notre indépendance. L'armée hollandaise s'est concentrée dans le Brabant septentrional, et la elle attend une occasion d'agir. L'histoire nous apprend que la Hollande sait attendre trois quarts de siècle, le moment de faire prévaloir un principe qu'elle a su conserver intact. Or, c'est ce qu'a fait la Hollande, Rejetée par nous hors de nos froatières, elle a reculé mais sans rien concèder et le principe qu'elle maintient intact, c'est celui de notre dépendance.

dépendance.

Six ans se sont écoulés, et ces six années n'ont pas apporté le plus léger changement à son attitude militaire. Vainement la Hollande voudrait faire croire que son attitude est purement défensive, ce serait un piège, tout au contraire, qui dénote des projets offensifs. La Hollande a une double ceinture de défense : elle a ses forteresses, ses fleuves, ses inondations; dans un système purement défensif, elle se serait retranchée derrière ses lignes de fortifications. Une armée placée comme la sienne, enavant d'une telle ligne, est une armée offensive. La Hollande n'a pas besainda manifeste : la position de son armée parle assez haut. La Hollande soin de manifeste; la position de son armée parle assez haut. La Hollande ne regarde pas la révolution de la Belgique comme terminée; elle attend. La révolution seule, messieurs, nous a fait ce que nous sommes. Nous ne nous maintiendrons qu'avec des forces formidables; les moyens diploma-

tiques ne sont que secondaires. En 1832, l'armée n'avait pas son complet de guerre. En 1833, son effectif fut réduit; on supprima en partie les vivres de campagne, on donna de nombreux congés. En 1834, toujours progression décroissante, jusqu'aux événemens du Luxembourg. En 1835, nouvelle sésante, jusqu'aux événemens du Luxembourg. En 1835, nouvelle sé curité, nouvelle réduction. Enfin aujourd'hui, l'armée est disloqu'é; elle est arrivée en quatre ans à un état tel, qu'il n'est peut-être pas un de nos généraux qui répondrait de tenir la campagne contre les Hollandais.

Notre état militaire, il faut savoir le dire tout haut, n'est plus en rapport avec notre situation. Ne devons-nous done avoir configuee qu'en des secours étrangers? Mais, messieurs, je vous le demande, quel changement l'intervention a-t elle apporté dans notre situation politique? Nous avons reçu des secours accidentels; mais ces secours peuve t nous manquer dans le moment du besoin. Il est même raisonnable de graire que le proment viendes che secours devraient sonnable de croire que le moment viendra où ces secours devraient

nous être refusés.

Nous avons eu foi aux traités, aux témoignages d'affection. C'est

Nous avons eu foi aux traités, aux témoignages d'affection. C'est Nous avons eu foi aux traités, aux témoignages d'affection. C'est cette imprévoyance qui nous a perdu. Les traités sont vrais le jour où on les signe. La forme des traités est parfaitement insignifiante. Qu'il soit traité ou convention, il n'aura de durée que celui que lui assignera l'avantage des parties contractantes. Ce que je dis là n'est pas une vaine théorie, c'est le résultat de l'expérience de tous les temps. Y a t il un traité qui n'ait été violé, et dont les violations n'aient été justifiées par de plausibles raisons. Pour nous, ayons des traités, ayons des conventions tant qu'on vondra, nous n'aurons jamais la paix notre situation ne sera jamais qu'une trêve. Rendons la donc la plus longue possible.

longue possible.

Le projet du traité du 15 novembre avait été fait sans nous et cependant nous l'avions accepté. Heureusement les puissances qui y était intervenues n'ont pas toutes voulu le ratifier ; heureu-ement la Hol-lande a refusé d'y adhérer. Il est cependant un article de ce traité non ratifié qui n'a pas laissé d'exercer une certaine influence sur les

guerre, le gouvernement pourrait avec la somme qui est allouée and heart soop ages energe a mon ind branches

destinces de la Belgique; nous avons été constitués puissance neutre. Messieurs, la neutralité en politique est un véritable non sens, une de ces choses que personne ne peut bien comprendre et dont on sera dupe jusqu'a la fin des siècles.

La neutralité d'un pays emporte avec elle des conditions essentielles. La première de ne pouvoir attaquer un état voisin, la deuxième de ne pouvoir être attaquée par cet état, ni trempé par lui. La première condipouvoir être attaquée par cet état, ni trompe par lui. La premiere condition ne peut jamais exister, parce que la guerre annulle tous les truités en faisant prédominer des intérêts nouveaux. La seconde n'existe pas davantage par la même raison, c'est à dire que l'état de guerre crée pour tous les pays des nécessités devant lesquelles le principe de neutralité disparaît. La neutralité ne défend pas un pays qui n'est pas assez fort pour défendre sa neutralité. La neutralité est parfaitement inutile pendant la pardant la concre un fat du la bassin de texperse un aprendant la concre un fat du la bassin de texperse un contralité. paix. Pendant la guerre, un état qui a besoin de traverser un pays neutre pour assurer les manouvres de ses armées trouve toujours d'excellentes

Voulez-vous savoir comment la sainte alliance entend le principe de neutralité? Lisez la déclaration publiée, lorsqu'en 1814 les armées coali-sées voulurent traverser la Suisse. On déclara que la neutralité sens indépe ndance était un glaive à deux tranchans. La sainte alliance s'empara du glaive à deux tranchans, comme fera toute puissance qui voudra violer one neutralité; il lui suffira de déclarer que le pays neutre n'est pas in-dépendant. Si quelques-uns d'entre vous ont pu compter sur la neutralité, assurée à la Belgique par des puissances dont je respecte les intentions, il faut qu'ils reviennent de cette erreur, il faut compter sur nous avant

Lorsqu'il fut question de la convention du 21 mai, lorsqu'on crut pouvoir nous annoncer une espèce de désarmement, un honorable membre très partisan des réductions, se fit une arme de cette déclaration. Le roi de Hollande, dit il , est laissé seul contre tous ; s'il ne veut pas désarmer. il suscitera en Hollande une crise financière dont la Belgique profitera. C'était là une idée séduisante comme une idée d'économie, elle cut des partisans. Mais, messieurs, Guillaume avait été aussi laissé seul contre tous dors qu'il rompit la trève en 1831; cet homme tient son armée à qua-tre joure de marche de Bruxelles; qu'il lui plaise de faire aujourd'hui ce qu'il a fait en 1831; quand il sera aux portes de Bruxelles, attendrons ous que la France vienne encore une fois à notre secours? le voulut-elle, le pourrait elle? Ne sera t elle pas alors livrée à des divisions intérieure qui l'obligeront à garder toutes ses formes? n'a-t-il pas été hautement proclame que le sang français ne doit plus couler que pour la France ? la France ne sera-t-elle pas forcément amenée dans ce moment la même, s'occuper d'une autre combinaison dans le système d'équilibre européen Ne faut-il pas, messieurs, que toutes ces possibilités soient dans la pen-sée de Guillaume pour qu'il tienne ainsi son armée à quatre jours de marche de Bruxelles?

Loin de moi la pensée de suspecter les intentions des puissances qui sont intervenues dans nos affaires; mais telle est la mobilité de la politique des cabinets, chez les gouvernemens surtout fondés sur les majorités, qu'il faut regarder les meilleures intentions comme soumises aux événemens. Voyez ce qui s'est passé en France à l'égard de l'Es-

Dans la convention du 24 mai, les puissances ont reconnu qu'en écrivant le traité du 15 novembre, elles s'étaient trompées; n'atten-dons pas qu'elles se soient trompées aussi, en sanctionnant la convention

Je me résume en peu de mots : notre état n'est pas l'état de paix , mais un état de trève pouvant être rompu d'un moment à l'autre ; des lors nous ne pouvons réduire notre armée.

La révolution de Belgique n'est pas considérée par la Hollande comme

La révolution de Belgique n'est pas considérée par la Hollande comme terminée; j'ai cité, à l'appui de cette allégation, un fait matériel, la position prise par l'armée hollandaise.

La Belgique plus qu'aucune autre puissance a besoin de se préserver d'une invasion; toutes les puissances peuvent être envahies; la Hollande pourrait être envahie par la Belgique; les puissances, la Hollande, dans ce cas, en seraient quittes pour un traité bon cu mauvais.

La Belgique envahie ne se sauve que par un traité, elle disparaît du pombre des nations. nombre des nations.

La Belgique existe aujourd'hui, elle a pour elle la force; il lui sanque le droit, que le temps donne, qu'une force militaire imposante

Avec une armée bien constituée, messieurs, nous combattrons si on nous atlaque. Nous traiterons aussi, mais les armes à la main, et après en avoir essayé la trempe sur ceux qui nous disputent encore notre na-

Il ne faut pas compter sur la France; après six ans, il est juste que la Belgique puisse se suffire à elle même. Nous sommes sensés avoir une armée égale à celle de nos eunemis. N'y a t-il pas honte pour une population de 4,000,000 d'habitans, à n'avoir qu'une armée inférieure i de la nation sa rivale, dont la population est à peine de motité. Il faut savoir aussi, messieurs, ce qu'il en coûte à l'amour propre militaire, de se voir condamné à l'inaction en présence d'une intervention étrangère, il faut savoir quelle a été l'humiliation de l'armée belge au siège d'Anyers; cette humiliation je l'ai partagée et je ne la soufiris rai plus.

rai plus.
M. le comte F. de Mérode. Messieurs , depuis plusieurs années nous dépensons des sommes considérables pour l'entretien de nos forces militaires. C'est une chose facheuse, sans doute, pour la Hollande et pour nous que l'étendue de ces frais dans lesquels le roi Guillaume entraîne les deux fractions de l'ancien royaume des Pays Bas à leur commun détriment. Cependant, le peuple hollandais consentant tonjours à subir les charges qui donnent à son geuvernement des moyens d'aggression prompts et faciles contre la Belgique, nous ne pervons, messieurs, prendre trop de précautions défensives, et la régligence, à cet égard, serait tôt ou tard fatale à notre indépendance comme au bien être dont nous souissons. Jusqu'ici l'en s'est heaucoup eccupé. au bien être dont nous jouissons. Jusqu'ici l'on s'est beaucoup eccupé de maintenir une organisation militaire qui rendrait l'armée belge très-nombreuse en cas de guerre, déclarée dans les formes et avec les délais nécessaires aux grandes nations, lorsqu'elles s'ébranlent les unes contre les autres, mais beaucoup moins de moyens de résister ai une attaque brusque et imprévue suscitée par des événemens dont les rendence et l'expérience mane ne nous respectations pour de régliger. la prudence et l'expérience même ne nous permettent point de négliger

Que des innocens comme ceux de Strasbourg parviennent à exciter en France la guerre civile, et à doter inopinément leur patrie du bonheur que les factions procurent à l'Espagne; que d'autres chances malheureuses atteignent l'état puissant qui a été le plus ferme appui de notre nationalité naissante, certes, messicers, il faudrait aussitôt pouvoir exclusivement compter sur nous-mêmes et résister seuls aux tentatives hostiles dont nous serions menacés. Il convient donc de tenir nos forces militaires en position de garder surement le pays, et ne point l'exposer aux vicissitudes que d'étroites économies laisse-

et ne point l'exposer aux vicissitudes que d'étroites économies laisseraient toujours plâner sur notre avenir.

Nulle part une concentration permanente et bien entendue d'un corps d'armée suffisant pour tenir tête à une attaque soudaine, n'est plus facile qu'au centre de la Belgique. Bruxelles est entouré de plusieurs villes de second ordre très rapprochées les unes des autres. Les cantonnemens, charge si fâcheuse dans les campagnes, ne sont point ici nécessaires à l'agglomération des troupes. Les casernes seules manquent dans ce rayon comme dans la capitale. Malheurensement un fâcheux système laisse les édifices aux villes, au lieu d'en faire la propriété du gouvernement; celui ci du moins devrait être autorisé à en censtruire là où ils manquent aux bessins de l'armée placée convent construire là où ils manquent, aux besoins de l'armée placée comme elle devrait l'être, et j'insisterai particulièrement sur cet objet. Quelques points convenablement fortifiés sur la ligne du Demer, complèteraient les mesures de précautions que réclame la súreté du les controls de la control de

complèteraient les mesures de précautions que réclame la sureté du 1 ays.

Mais il ne suffit point, messieurs, de réaliser des combinatsons purement matérielles; il faut qu'une nation s'attache aussi particulièrement à relever le moral de son armée; car l'armée, comme le disait un ministre à la tribune de France, l'armée c'est le patriotisme organisé; la bonne tenue du soldat, la certitude des soins qui lui sont assurés dans les ambulances et les hôpitaux; les places à la nomination du gouvernement réservées autant que possible aux hommes de bonne conduite qui ont servi comme sous-officiers pendant plusieurs années, conformément à l'usage admis par le gouvernement prussien; l'avenir embelli par une certaine aisance offerte en perspective aux militaires qui, après un grand mombre d'années passées sous les drapeaux, parviennent aux grades précers : tels sont, messieurs, les encouragemens que je voudrais voir

constamment présentés aux citoyens qui se dévouent à la profession des armes. Chez nous, au contraîre, rien de plus médiocre, par exemple, que la position d'un général dont la fortune personnelle ne supplée pas à la modicité de ses appointemens Le chef dont l'intelligence et le courage doivent utiliser la valeur

de plusieurs milliers d'hommes qui coutent à l'état deux millions par année, le commandant d'une brigade belge ne reçoit que 11,600 fr., sur lesquels il est obligé de prélever le loyer d'une habitation pour lui et ses aides de camp, conforme à son grade, avec écurie pour cinq ou six chevaux, les frais de leur équipement et de ses uniformes que l'intempérie du ciel souille quelquefois dans une revue. l'acquisition de chevaux de selle du priz de 4,500, 1,800, 2,000 francs qu'il doit renouveler, s'ils éprouvent des accidens (je connais un officier sup rienr qui a perdu en peu de temps pour une somme de 13,000 fr.); puis l'espèce de décorum tou ours si cher entourant l'homme qui porte

de titre de général et qu'on lui fait payer partout, quand il voyage et qu'il réunit quelques officiers à sa table.

J'entends dire quelquesois que la plupart de not généraux ent obtenu un avancement rapide, et qu'ils doivent s'estimer heureux; maie aussi que d'années écoulées sous le régime précédent, lorsqu'ils étaient. toujours primés par les Hollandais! D'ailleurs est-ce parce qu'un général belge a obtenu justice ou même faveur par suite de netre effranchise-ment, qu'il doit être indéfiniment dans la gêne et plus maltraité qu'un général français ou prussien! Le maréchal de camp français, commandant un département, et affranchi de bien des charges qui pesent sur nos généraux de brigade dans notre état mixte entre la paix et la guere, recoit par an près de 3,000 francs de plus que ceux ei, et cependant la via est ordinairement moins chère, le luxe moins grand dans ces chefs lieux des départemens français que dans nos riches capitales de province, telles qu'Anvers, Liége, Gand, et je dirai même qu'à Mons, Bruges et Namur. On me dira peut-être que le traitement de nos ministres est aussi bign on me dira peut-être que le traitement de nos ministres est aussi blen faible, comparés au traitement des ministres français; que tout est l'avenant en Belgique, qu'on y vent le gouvernement à bon marché. Je ne suis pas chargé de faire l'apologie du traitement des ministres belges, mais après tout, les uns dirigent les affaires de 32 millions d'hommes, les autres de 4 millions seulement, et je demande quelle différence il y a entre une brigade belge et une brigade française, si ce n'est que les soldats recoivent un franc de poche tous les cinq jours en deça et cinq sols un delà de Duidresia.

au dela de Quiévrain.

Je n'ai point parlé de la nourriture des chevaux compensés tant bien que mal par le fourrage. Mais en résumé, lorsqu'un général a payé un loyer de 3 à 4 mille francs pour lui, ses aides de camp e son écurie, quand il a fait les avances d'acquisition et d'entretien de chevaux, de leur ferrage et équipement, de ses uniformes, de ses tournées obligatoires, car un général ne peut demeurer dans un fauteuil, que la reste la la l'âge où père de famille, il a presque toujours plusieurs enfans a élever ? Le plus strict nécessaire dans le rang social qu'il occupe; nen, je dis moins que le nécessaire, et nos généraux de brigade en activité, beiges noins que le necessaire, et nos generaux de brigace en activite, Deges ou français de naissance, sauf rare exception peut-être peur les célibatoi-res, ne suffisent point avec leur traitement aux enigences de la position qu'ils occupent, position qui n'a rien de commun avec celle des employés de l'ordre civil, parce que les dépenses y sont facultatives, et que dans l'état militaire, surtout dans la hiérarchie supérieure, elles sont forcées très considérables et souvent imprévoes.

Messieurs, n'oublious jamais que la séroté, l'honneur, et les plus chercintérêts d'un pays, dépendent des chefs de l'armée. En vain sera-t-elle bien organisée si la tête est faible. Et pourquoi les horames capables poursuivraient-ils jusqu'au bout la carrière des armes, si le nec plus ultra de la fortune y mêne à une sorte d'indigence relative? Si j'ai particul èrement insisté sur la modicité du traitement de généraux de brigade. ce n'est pas que j'approuve la différence qui existe entre les appointemens des généraux de division belge et des lieutenans généraux français ou

des généraux de division belge et des lieutenans généraux français ou prussiens. Je désire, et je crois indispensable qu'il y ait assimilation à cet égard entre la Belgique et s-s voisins. Je ne demanderien que parités, ce n'est pas trop, et les économies qui laisseraient subsister l'inégal niveau me paraîtront trujours pitoyables.

Maintenant, messieurs, puisque je vous entretiens du moral de l'armée belge et de la nécessité d'y maintenir l'émulation par la perspective d'une fortune qui ne sera pas excessive quand elle atteindra, au maximum, le bien-être d'un maréchal de camp ou d'un lieutenant général des armées françaises, je vous parlerai du moval pris dans son acception rigoureusc. Assurément, puessieurs, je ne veux point me livrer à des investigations inquisitoriales semblables à celles qui furent récemment dirigées, dans cetto chembre, contre les ministres détat. Je ne veux point attribuer à des personnes, ou a des catégories de personnes. veux point attribuer à des personnes, ou a des catégories de personnes, telles ou telles idées ou absences d'idées religieuses; maia puisque l'on nous a signalé, non sans apparence de fondement, les mauvais effets de certaines intolérances, sans doute exceptionnelles, j'ai le droit de dire dans cette enceinte, où nous votors chaque année le contingent de la milice, qu'il est contraire au devoir et à l'honneur d'un officier d'éloigner le soldat des sentimens qu'il a puisés dans sa famille et qu'il apporte au régiment. C'est bien assez 'que la patrie demande au père de famille les plus belles années du fils qu'il a élevé et qu'il passe sous les drapeaux, sans que le sacrifice coûte à l'un et à l'autre les fruits de l'éducation morale et religieuse que le premier a donné, que le second a reçu. Libre à chacen de régler sa conduite individuelle comme il l'entend, de croire pour lui mé, e qu'un uniforme et des épaulettes changent autièrersent les rapports extérieurs de l'homme avec la divinité, que l'église appar-tient raclusivement à la blouse et au frac bourgeois; mais de semblables pensées n'autorisent point celui qui les a conques à les inculquer aux jeunes gena dont l'état lui confie le commandement militaire. Qu'il les forme aux manœuvres et à la discipline, qu'il s'occupe de leur teaue et de leur santé, qu'il évite de leur donner l'exemple d'habitudes peu d'accord avec la civilisation progressive dans laquelle nous croyons marcher, il accomplira sa mission loyalement et personne ne a'enquerra de ses opinions intimes, ni de l'application privée qu'il jugera convenable d'en

Je m'explique, messieurs, d'autant plus franchement sur des abus, que je ne considérerais jamais avec l'indifférence qu'éprouveraient aleur égard ceux qui ne songent qu'aux besoins matériels, je m'explique d'autant plus franchement, dis-je, que personne plus que moi ne prend à cœur les intérêts des bons et braves officiers de notre armée. Jamais on ne m'eutendra demander le retard de leur promotion aux emplois vacans. Jamais je ne chercherai à les priver de subventions ou indemnités que le rainiste de la guerre recorde sur des notre des la querre recorde sur des notre des la querre recorde sur des notre des natures de la guerre recorde sur des notre des natures de la guerre recorde sur des natures de la guerre de subventions qu'en en la constitue de la guerre recorde sur des natures de la guerre de subventions qu'en la fact de la guerre de la guer demnités que le ministre de la guerre accorde sur des motifs équi-

Oui, messieurs, le service militaire chez nous, doit être soigné, encouragé, plus particulièrement que dans tout autre pays Sans but, en effet, pas de Belgique Une restauration de dynastie n'est ailleurs qu'une mutation plus ou moins fâcheuse de gouvernement. Ici elle nous remettrait sous le joug d'une autre nation, dont les organes officiels ne cessent de nous traiter avec des formes pleines de mépris et

Le 20 octobre dernier, un ministre parlant à la tribune de La Haye (le ministre des finances), ne qualifiait-il pas encore notre affranchissement de révolution *aussi perfide dans son origine, dussi honteuse * dans son dénouement, que pernicieuse dans ses conséquences? * Un membre des Etats-Généraux, M. Beelacrts, vers la même époque;

s'exprimait en ces termes:

a Tout récemment encore, il n'aura échappé à personne que le dis-

cours par lequel le prince qui à sa honte a ramassé dans la boue de Bruxelles la couronne de Belgique, a ouvert les soi disant chambres belges, à parlé du maintien de droits et d'institution. Cependant personne n'a appris, que nous sachions, que cette couronne, à ce qu'il paraît déjà vermoulue, ait été attaquée. Quels sont donc les droits et les institutions qu'il s'agit de conserver? Est-ce pour cela peut être qu'on's'oppase encore à la reprise des négociations? Quoiqu'il en soit, on a doit toujours s'attendre à une reprise d'hostilités, c'est pour cette raison que le soin de déterminer la force de l'armée doit rester au gou-vernement.

• vernement.

Le ministre de l'intérieur ayant pris la parole après M. Beclaerts, insiste aussi sur le maintien d'une armée considérable. La loi fondamentale, dit-il, ne prescrit le renvoi de la milice dans ses foyers qu'en temps de paix. Nous ne sommes pas en état de guerre, mais nous sommes beaucoup moins encere en état de paix. Lorsqu'il s'agit de rebelles, qui eussent été réduits de nouveau à l'obeissance si des événemens du dehorsn'étaient pas venus mettre fin à cette glorieuse ampagne de l'auguste commandant en chef de notre armée, de rebel o campagne de l'auguste commandant en chef de notre armée, de rebel

les qui persistent dans leur défection et veulent rester séparés de nous, le mot de paix ne peut recevoir aucure application. La convention de 123 défend, il est vrai, le reprise des hostilités, et je ne crois point que le gouvernement actuel de la Belgique veuille y porter atteinte, mais l'expérience apprend que dans les Etats régis le des principes révolutionnaires, le munitiez des traités ne dés pend pas de la volonté du pouvoir, mais du caprice des révolutions aires. s lutionfaires.

Lutionraires.
Ce sont les dévoués sujets de la maison d'Orange qui tiennent un tel langage et cette maison qui, selon les idées de M. Beelaerts, aurait ramassé le stathouderat dans les bourbiers néerlandais, en excluant son souverain. Is roi d'Espague, de tout pouvoir en Hollande, exclue aujourd'hui du pouvoir en Belgique, pour des prétentions et des actes qu'elle condainnait hantement en révolutionnant les provinces bateves, n'est pas comme la plupart des familles princières déchues prantes an part dointains i sans puissance, sans armées à ses ordres partives, n'est pas fointains, ents pujerance, cans armées à ses ordres.

Me est à mas portes, moltresse de forces militaires toujours prêtes
à marcher au premier signal. En outre elle compte des partisans, à Pintérieur de notre pays, peu nombreux à la vérité, mais que nous laissons, au préjudice du gouvernement qui doit protéger notre indépendance, envahir le pouvoir dans certaines villes populeuses, où un sement dérisoire prêté à la constitution, établit des autorités hollan. deliment dérisoire prêté à la constitution, établit des autorités holhan-deilles. Un parcit ensemble de libertés combinées contre nous-mêmes par je ne rais quelle malencontrens confiance dans le hasard, avec le roisinage qui areasse nos frantières que ni l'art ni la nature ne protègent, orige certainement la tutelle d'une armée compacte, bien commandée, toujours en mesure de parer aux événemens imprévas. Soyons assez mel avisés pour maintenir d'imprudentes réductions sur les traites par paradures de mesquines retenues sur les traites son effectif, nour perpétuer de mesquines retenues sur les traitemens accessoires des chofs actuellement placés dans une position, inférieure à la "juits de commandement, qui erige des frais notables nécessaires eu blac d'i service, et le peuple belge soldera durement tôt ou tard ces

ruin les de monica.

Les la Molgique ajoute annuellement à ses recettes quatre mile lions, c'est-à-ine, que la pert contributive de chacun y soit augmentée d'un vingtième, en payant beaucoup moias que ses voisins, elle Gessera de lésiner constamment eur ses moyens de défense. En payant assez et librement, elle cessera de s'exposer à pager par force et honteusement beauceup trop.
C'est ainsi, messieurs, que nous conserverons, autant que possible, le gouvernement à bon marché, et que nous assurerons les droits et les gouvernement à bon marché, intérêts de nos commettans.

Bruxelles, 28 février (trois heures.) La tenue de la bourse a étéla contre partie de celle d'hier. Dès l'ouverture il 3 avait abondance de par ler en Ardoin à 24, 2 p. c. plus bas que la veille, on a offert à 23 314, peu de preneurs. Enfan, le cours est resté après la cote à 2378 argent 24 papier. La baisse de Paris est reste apres la cote à 2378 argent 24 papier. La baisse de Paris est regardée comme devant avoir une suite l'acheuse pour la spéculation. Société Générale, émission de Paris (560 papier; Actions Réconies (04 7/8.

AVIS.

AVIS.

La chambre syndycale des agents de change de la ville de Bruxelles, a Phonneur de present le publie, qu'à partir du 40 mars prochain les actions de la Sanque de Delgique, dinsi que les Actions Réunies seront cotées avec bunification Cintéret.

Druxelles", 27 ferrior 4837 Signe, P. J. DERECT, DE POTTER HERMANS,

Londres, 5 février (quatre heures) — Consolidés 90 148 90; hollandais 2 (12 p. c. 53; beiges 102 172; capagnoles dette active 26 518; passive 7 518; différée 11 314; portugais 5 p. c. 10 114, 3 p. c. 32.

LIEGE, LE 1er MARS.

Les débats de la chambre belge ont aujourd'hui un grand intérêt. M. le général Goblet a présenté un tableau complet de notre situation militaire depuis 1830. Nous engageons vivement tous les partisans de la nationalité belge, à peser mûrement les paroles de l'ancien ministre des affaires étrangères. Il a fait remarquer avec raison, que la diplomatie qui ne peut s'appuyer sur la force des bayonnettes, restera toujours impuissante; que la convention du 21 mai n'avait été obtenue qu'au moment où la Belgique avait le plus d'hommes sons les armes. Nous engageons aussi les lecteurs à lire avec attention le discours de M. le colonel de Paydt

Les nouvelles d'Espagne portont que les carlistes ont repris offensive. (V. neuvelles étrangères.)

L'instruction dans l'affaire des faux billets de la Banque Liégeoise, so continue avec activité. Hier a dû avoir lieu la visite des fosses d'aisance dans la maison des frères Fabronius. Cotto visite a pour objet la recherche des épreuves qui pourraient avoir eté faites desdits faux billets.

Les prevenus sont toujours au secret,

Nous avons déjà annoucé que donz terrains étaient offerts à l'administration communale de notre ville, pour l'établisse ment d'un jardin botanique; l'un situé au Beau Mur, commune de Grivegoée; l'autre sur Avroy, près de Ste Véronique. Le conseil, doit s'occuper d'ici à quelques jours de cette Zaire. Nous croyons devoir rappeler encore succintement les raisons qui doivent faire donner la préférence au terrain

Une première considération so présente, c'est qu'il serait sans aucun doute fort imprudent de placer un jardin bolsnique dans le rayon d'une forteresse.

Il faut conger à l'avenir, si un jour la guerre venait à solater et que notre pays en fut le théâtre, le jardin serait détruit à coup sûr avec toutes les précieuses richesses qu'il ronfermerait. Cette scale observation suffirait, nons semble-til, pour décider la question de l'emplacement du jardin dont il cegit; mais il en est d'autres encore : ainsi , par exemple, il faudrait se soumettre au péage du nouveau pont pour arriver au Bezu-Mur. On prétend de plus que cette localité n'est point toujours à l'abri des inondations; il faut songer qu'elle se trouve placée en dehors de la commune. Enfin il est un dernier argument tout-à-fait décisif. C'est, nous assure-t-on que le terrain d'Avroy est d'une qualité supérieure, et qu'on l'offra cependant à meilleur marché que celui du Beau Mur.

Ces diverses considérations, nous en sommes certains seront développées au conseil, qui en examinera mûrement

Aujourd'hui, il arrivera, 27 miliciens dans notre l'ille pour être incorporés au bataillen de sapeurs mineurs. Le 5 il Lous arrivera encore 481 miliciens pour le dépôt du 11. régiment de ligne. Ils seront logés chez l'habitant. Ces militaires ilaneut reprendre leurs armes, et leurs effets, et ils rejoindront immédiatement leurs corps.

- L'Observateur de ce jour ne nous est point partent anjourd'hui nous n'avons reçu que celui d'hier.

- Aujourd'hui au conseil communal, on doit s'occuper de la question relative à l'acquisition de la salle de spectacle. - On lit dans un journal de Bruxelles :

"Hier matin, vers 5 heures, la police, accompagnée de 20 gardes de sureté, de gardes de ville et d'un piquet de gendarmerie, s'est transportée dans la 6º section, près de la porte de Schaerbeck. Elle y a effectué l'arrestation de 22 individus, au nombre desquels plusieurs se trouvent prévenus de vols nocturnes qui se sont commis récemment en cette ville, à l'aide de perforation. »

- On écrit d'Aix la Chapelle , 24 février :

«Une députation, composée de MM. Vangulpen, Emundts, bourgmestre, et Kuetgens Nelissins, est partie pour Berlin, dans l'espoir d'obtenir quelques changemens à la décision du roi, relative au chemin de fer de Gologue à Aix; mais l'opision générale est qu'il ne sera accordé aucune modi-

fication. » - On lit dans une feuille de Bruxelles :

« La société des chasses s'était rendue , samedi, chaussée de Lorraine, au-dessus de Boistfort, pour faire une partie de chasse à laquelle étaient venus assister grand nombre d'amateurs, et plusieurs dames. Mais le temps a singulièrequi tombait ne permettait pas aux chiens de suivre la piste du gibier.

CONSEIL COMMUNAL. - DISCUSSION DU EUDGER.

Séance du 28 février. — L'appel nominal constate l'absence de MM. Chefneux indisposé. Hanquet, Closset et Tombeur.
M. le président donne commonication de la correspondance:
4º. Le sieur Closon, docteur en médecine, demande d'être nommé à la place de préposé chargé de constater les décès du quartier de l'Ouest.

Pouest.

2º Plusieurs habitans du quartier de l'Ouest demandent qu'il soit ouvert une communication de la place St. Lambert à la rue derrière

On renycie à l'examen de la commission des travaux publics une pro-position par laquelle M. Lion demande que la ville sollicite du gorenement une part dans les 6,000,000 alloués pour les grandes communications dans le royaume.

On continue la discussion du budget.

On continue la discussion de budget.

Les art. 129 inclus 444 sont adoptés. Nous les ferons connaître.

Art. 145. Entretien des payés 18500 frs.

M. Lambinon propose de majorer cet article et de le porter à 12,000 frs., vu le mauvais état, de la petite voirie et l'impossibilité de la réparer convenablement avec le crédit alloué au projet du budget.

Cette sugmentation est adoptée à l'unanimité.

Les art, 146 inclus 154 sont adoptés.

§ III. Instruction publique.

M. le bourgmestre a la parole, après avoir cédé la présidence à M.

Il propose d'établir deux écoles du soir pour le sexe féminin dépassant l'âge de 7 ans. L'une se trouverait dans le quartier de l'est, et l'autre

dans le point le plus central des trois autres quartiers.

M. Lion présente des considérations sur l'ensemble de toutes les parties de l'enseignement; il signale des abus existant au collège; le trop grand rombre de jours de congé; le peu de surveillance exercée sur les élèves, et recommande la prompte nomination d'une commission chargée de la surveillance de cet établissement d'instruction.

Le conseil décide que la commission sera nommée à huis clos à la séance de demain.
Selon M. Forgeur, les études sont trop générales, et pour être forte

elles devraient être spécialisées ; il se réserve de développer cette observation lorsque le programme des études sera soumis à l'approbation du

Art. 154. Collège communal, traitement des professeurs, savoir un professeur de rhétorique, fr 3000. — Une régent de 2me. classe, 2220. — Un idem de 3me. classe, 2050. — Un idem de 4me classe, 1800. — Une idem de 5me. classe, 1500. — Une idem de rhétorique finçaise et d'économie politique, 2220. — Un idem de histoire et de géographie, 2050. — Un idem de 2me. et 4me. française, 600. — Un idem de 3me. française et d'arithmétique, 600. — Un idem de langue allemande, 2050. — Un idem de langue anglaise, 600. — Un professeur de mathématiquea, 2330. — Un idem d'algèbre, physique et chimie, 2050. — Un idem de dessin, 1400. — Un idem ecclésiastique, 1272. — Un maître d'études surveillant des classes, 800. — Chauffage et nettoyage des classes, 500. — Portier, 200. — Total: 27,247 frs. des classes ,500 — Fortier ,200. — Total: 27,247 frs.

On admet la majoration de 309 frs. pour M. Demarteau et Falisse, professeurs de langue française et d'arithmétique.

On accorde un traitement de 600 fr., sans minervale, à M. Till, professeur de langue anglaise.

Le traitement de 14. Boset, professeur d'algèbre, physique et chimie, est augmenté de 570 fr., pour qu'il se trouve en rapport avec celui des autres professeurs égaux en rang.

Quant su traitement de l'ecclésiastique chargé de l'enseignement su collège, il figure au budget sans que la place soit remplie.

M. Forgeur attribue cette lacune au mauvais vouloir de M. l'évêque de Liège Toutséis d'apair des des conservations de plusieurs membres.

M. Forgeur attribue cette lacune au mauvais vouloir de M. l'eveque de Liége. Touteseis d'après des observations de plusieurs membres, MM. Bellefroid et Fleussu entr'autres, il y a incertitude sur le point de avoir si la faute deit en être attribuée au chef du diocèse ou aux élères qui par leur peu de respect envers le professeur ecciésiastique l'aurait dégoûté et par suite éloigné tous les autres.

Le collège des bourgmestre et échevins donnera demain des explications à cet égard.

Art. 155. Priz aux élèves du collège, 800 frs.

Le crédit est majoré de 200 frs. M. Brixhe signale le mauvais choix des livres donnés en prix. — Le

collège des bourgmestra et échevins surveillera cet achat.

Les art, 156 inclus 158 sont adopté.

Art, 159. Académie de dessin, pointure, etc. Traitement des profes-

Un directeur, 5,000 fr. — Deux professeurs de principes à 1,500, 3000.

Un professeur de sculpture, 2,500. — Un professeur de ciselure, 2,000.

Un professeur d'architecture. — Total (2 500 fr.

En attendant l'ouverture de cette académie, on couvrira à l'aide des crédits détaillés les dépenses que nécessite l'académie actuelle de dessin.

* Le traitement du professeur d'architecture est compris dans celui alloué à l'architecte en chef. Le rapport contient les explications sur l'organisation de

Porganisation de ce service.

On met aux soix la question de savoir si le traitement du professeur de citelure sora parté à 2500 frs.

M. Liona parté à 2500 frs.

M. Lion appuie cette majoration de 500 francs sur l'importance de ce cours, qui exige en outre, pour être bien donné, la connaissance de la sculpture.

L'affirmative est décidée à l'unanimité. Art. 160, Loyer du local de l'académie, 1152 fr. 35. Art. 161, Traitement du portier, éclairage, chauffage et modèles,

M Jamme demande de reporter au budget de 1837 des allocations qui figurent à celui de 1836, 3,000 fr. pour mobilier et 10,000 pour achat de modèles, la dépense pouvant n'avoir lieu que dans les six derniers mois de l'année 1837, après la clôture de l'exercice de 1836. Sur quelques observations de M. Forgeur, M. le bourgmestre repence à sa proposition de M. Forgeur, M. le bourgmestre repence à sa proposition de M. Forgeur, M. le bourgmestre repence à sa proposition de M. Forgeur, M. le bourgmestre repence à sa proposition de M. Forgeur, M. le bourgmestre repence à sa proposition de M. Forgeur, M. le bourgmestre repence à sa proposition de M. Forgeur, M. le bourgmestre repence à sa proposition de M. Forgeur, M. le bourgmestre repence de la company de

Bence à sa proposition, la dépense pouvant avoir lieu avant le fer.

Art. 162. Prix aux élèves de l'académie, 600 fr.
Art. 163. Ecole industrielle, traitement de trois professeurs, 3600 fr.
M. Lefebvre demande une augmentation de 300 fr. pour chacun de ces
trois professeurs, qui jusqu'aujourd'hui out obtenu 1200 fr.

MM Delexhy et Despa combattent cette majoration.

M. Jamme informe le conseil que la commission de cette école n'est pas favorable à l'augmentation d'appointement des professeurs, tout en re-

connaissant le zèle qu'ils apportent à remplir leurs fonctions. M. Lion appuie M. Lefebyre, en se fondant sur les études préparatoires des professeurs et sur le zèle qu'ils mettent à instruire leurs élèves dans la pratique, ce qui les met dans l'obligation de visiter souvent les ateliers

M. Forgeur appuie la majoration par le motif que le nombre d'heures de leçons est considérablement augmenté et que la dépense pour se procurer les ouvrages nécessaires, devient chaque jour plus élevée. On met aux voix la question de savoir si leur traitement sera

orté à 4,500 frs.

Oui par tous les membres présens moins quatre : ces derniers sont MM. Billy, Delexhy, Despa et Galand.

Les articles 164 inclus 169 sont adoptés.

M. Jamme appuie la majoration de 200 frs. pour chacun des quatre instituteurs sur le plus grand nombre d'neures de leçons et sur les nécessités de l'existence. nécessités de l'existence.

Art. 170. Ecoles primaires, traitement de quatre sous-maîtres,

M. Jamme appuie la majoration de 770 frs. pour chacun d'eux par les mêmes motifs que ceux qui sont énoncés à l'article précédent. Art. 171. Ecoles primaires , traitement de quatre premiers secondans,

Pour stimuler le zèle des secondans, on a établi deux classes Art. 172. Ecoles primaires, traitement de dix secondans à 400. frs.

4.000 francs. 1. Jamme demande un secondant ou plus pour l'école du Nord. -Renvoyé à la commission d'instruction publique Les art. 173 inclus 190 sont adoptés

L'art. 201 relatif au subside pour la salle de spectacle est ajourné. Art. 202, Subside à l'association pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique 800 frs. «Les travaux historiques sur notre pays auxquels s'applique spé-cialement cette société ont engagé le conseil à augmenter ce subside de

On réduit de 400 frs. le subside pour l'association relative à la littéra-ture en Belgique, en se fondant sur sa prospérité. On a d'abord allégué que cette association n'avait pas adresré de

demande d'augmentation. Art. 203. Subside à l'école vétérinaire 3000 frs. Adopté.

Le conseil donne un avis favorable sur une demande d'aliénation de pièce de terre de la fabrique de l'église Ste. Foi.

FRANCE. - PARIS, 27 FÉVRIER.

Nons sommes autorisés à démentir la nouvelle que donne le Messager du départ et du remplacement du ministre de Hollande à Paris. (Moniteur.)

- On dit que samedi, sur les révélations faites par Meunier, un soldat du 16º léger, dont le dépôt réside actuelle ment à Versailles, a été arrêté, et le juge d'instruction du tribunal a de suite procédé à son interrogatoire. Si l'on en eroit les bruits de palais, il aurait avoué que son intention était d'assassiner le roi Louis-Philipqe, et que c'était pour en trouver plus facilement l'occasion qu'il se serait enrôlé dans un régiment maintenant en garnison à Paris. Suivant une version, il ne se serait engagé que depuis l'attentat de Meu nier, et pour se sonstraire plus facilement aux recherches de la police.

- Un journal dément formellement la nouvelle donnée par une feuille judiciaire de l'arrestation de M. Caunes, ingénieur, qui a déposé dens l'affaire de Fieschi.

- Le colonel Vaudrey vient d'être mis à la retraite ; il est admis à faire valoir ses droits à la pension.

- Le Journal des Débats et la Gazette de France doivent agrandir leur sformat et s'en donner un à l'instar des journaux anglais ; en même temps ils baissent le prix de leurs annonces à un franc au lien de un fr. 50 c.

Le Courrier Français, le Constitutionnel, le Temps et généralement tous les autres journaux à 80 francs, baissent le prix de leurs annonces sans agrandir leur format.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le gouvernement a fait publier la dépêche télégraphique suivante, reçue de Bayonne :

« 25 février 1837, 5 heures et demie da soir.

" L'infant don Sébastien , à la tête de neuf bataillons , un escadron et quatre canons, est parti de Durango le 21, se dirigeant sur St-Sébastien : douze bataillons sont restés devant Bilbao.

» Le général Saarsfield était le 23 à Pampelune, avec 12,000 hommes. Il avait été rejoint la veille par trois batail-

lons de la division d'Alaix. » Ces nouvelles n'ôtent pas leur intérêt à celles que nous apporte ce matin la Sentinelle publiée le 23 à Bayonne:

On écrit de Pampelune, le 20 février :

Hier, à onze heures, la légion d'Alger a été réunie prés de Villava, et les hommes des compagnies formant les bataillons de la 2º brigade ont été versés dans les compagnies correspondantes des bataillohs formant la 1re. Cette opération a été décidé par le brigadier Conrad vu la faiblesse numérique des bataillons.

» Immédiatement après l'organisation des trois nouveaux bataillons, toute la légion, infanterie et cavalerie, a été passée en revue par M. Valle, procurador et representant extraordinaire des cortès aux corps d'opération de Navarre. Les officiers ont été appelés au centre du carré formé par les troupes, et, dans une courte allocation faite en présence du député Valle, le brigadier Conrad les a remerciés de la manière dont ils l'ont secondé jusqu'aujourd'hui ; il lenr a annoncé que sous peu de jour la légion devait faire partie d'une expédition sérieuse contre l'ennemi; il les a exhortés à recommander à leurs subordonnés l'observation d'une stricte et sèvère discipline pendant la durée de cette campagne. La division à ensuite défilé devant le commissaire du gouvernement, et chaque corps est parti pour les cantonnemens qui lui ont été désignés.

» S'il faut en croire des sons officiers qui se sont retirés de la légion avec leur congés, elle est réduite à moins de 2,500 hommes par la mort, la désertion et les congés. Elle était de 7,000 hommes au moment de son débarquement

dans la Péninsule. Le vice-roi de Navarre, général Saarsfield, par son ordre

du jour en date du 17, ordonne aux différens corps sous es ordres de se tenir prêts à se mettre en marche.

» Plusieurs hataillons des garnisons voisines de Pampelune sont arrivés dans cette place. Le corps d'opération sera fort, assure t on , de 8 à 9,000 hommes.

· Il est arrivé ces jours ci à Pampelune plusieurs courriers et aides de-camp des genéraux Espartero et Evans. Le mouvement sera général et combiné.

Bulletin de la bourse de Paris du 26 février. — La dépêche télégras phique annonçant que les carlistes vensient de laisser 12 bataillons devant Bilbao, a posté de nouveau l'effroi parmi les détenteurs de fonds esp gnols; aussi, à l'ouverture de la bourse, l'actif a-t-il été de suite très offert. et le cours de 25 3 4 a été presque in médiatement coté; cette panique un peu exagérée s'est cependant ralentie, et l'actif est remonté à 26.

Les portugais ont aussi été affectés par le cours de l'actif, le 3 p. c. portugais a été coté 3: 3;4.

Les actions du chemin de fer de Paris à St. Germain n'ont pas conservé aujourd'hui la marche ascendante qu'elles avaient depuis quelques jours; la réaction qui s'est epérée sur toutes les valeurs, a également affecté cette valeur; ouverte à 645, il n'y a pas eu de demandes, et le cours est descendu à 635, où il est resté; ce qui établit une différence de 25 francs sur le plus haut cours coté samedi Quelques réalisations de bénéfices auront suffi pour amener ce

ALLEMAGNE. - OFFENBOURG, 16 FÉVRIER.

Une exécution à mort, par le glaive, vient d'avoir lieu en cette ville, sur la personne du nommé Joseph Becher, condamné pour vol et assassinat. Une circonstance particulière de cette exécution, c'est que le condamoe avait la figure, converte d'un masque an moment où il reçut le coup mortel ...

HOLLANDE.

Dans la nuit du 23 au 24, il y a eu à Rotterdam une crue d'eau extraordinaire. Dans une partie de la ville (de Buitenstad), la hauteur de la marée égalant celle de 1775, elle n'était qu'a 6 ou 7 pouces au-dessous de celle de 1825, la plus haute marée connue. Dans ce quartier toutes les caves et les habitations ont été remplies d'eau et beaucoup de magasins ont été plus ou moins endommagés. La violence du vent a renversé quelques cheminées et la partie supérieure d'une

A Dordrecht cette marée extraordinaire s'est aussi fait sentir et l'ouragan y a également endommagé des maisons, des moulins et d'autres bâtimens.

- Le 24 on a enterré à Rotterdam ce qui restait des cadavres des trois victimes qui ont péri dans le dernier incendie. On assure que la mort de ces trois malheureuses femmes doit être surtout attribué à une pudeur mal en-

tendue. La servante avait 25 ans, et il y en avait 12 qu'elle servait chez le sieur Cohen Mug. le locataire de la principale maison incendiée. Elle était fiancée et devait se marier mercredi dernier. Son futur était arrivé à Rotterdam la veille

- On lit ce qui suit dans un journal prussien , le Handels Organ, sons la date du 23 février :

de l'incendie.

D'après des lettres du commerce de Rotterdam, on s'occape sériensement en Hollande de nouer des négociations ayant pour but non pas précisement d'amener une accesssion à l'union donanière allemande, mais de conclure avec les états qui forment cette union , un traité de commerce basé sur la réciprocité, et qui offrirait des avantages égaux aux parties contractantes. De nôtre côté on prêtera la main à ce projet avec d'autant plus d'empressement que ce serait un pas de plus de fait dans la voie où l'on s'est déjà engagé.

STATISTIQUE.

CONSOMMATION DE LA VILLE DE LIEGE PENDANT L'ANNÉE 1836.

12353 kilo. fromage etraug. 1427 boeufs. 422 kilog, sanglier. 1680 kilog, chevreuil. 3073 vaches. 2000 yeaux. 38gt lièvres. 315 taureaux. 2702 gibiers à plumes. 1238 genisses. 15473 moutons. 167436 grives. 71702 pigeons. 421 agneaux. 7293 dindons. 7098 pores. 37 cochons de lait. 89356 coqs et poules. 320270 kil. viande dépecée. 354 oies. 694 kil. viande en pâté. 951413 kilogr. de beurre. 2577 canards et sarcelles. 6673000 œufs. 198215 kil. fromage indigene! 168 kilog. truffe.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 28 PÉVAIRE Wassances : 1 garcon , 2 filles.

Décès : 2 garçons, 5 filles, 2 hommes, 4 femmes, savoir : G. Remy, agé de 87 ans, cultivateur, faubourg Vivegnis, époux de M. Clembert -J. B. Bachelet, 76 ans, cordonnier, rue Pierreuse, venf en 2º noces de M. Murset. - M. F. S. Delamotte, agée de 67 ans, rue Béguinage Si. Christophe. - C. Ansay, agée de 61 ans, sans profession, rue derrière St. Thomas. - A. C. J. Pirson, âgée de 45 ans, sans profession, rue Hois-Château. - J. J. Wilmotte, agée de 30 ans, sans profession, rue du Pont, épouse de J. J. Lambrecht.

THEATRE ROYAL DE LIEGE

Jeudi 2 mars 1837, la PRISON d'EDIMBOURG, opéra comique en rois actes. — Intermède musical, par MM. Singélée, violoniste, et Franck, clarinette. — Le MARIAGE DE RAISON, vaudeville. Mile. Amélie Derbert débutera par le rôle de Suzette.

Très incessamment, la tre. représentation de la JUIVE.

Incessamment, au bénéfice de Mme. St. Ange la dernière représentation des 2me. et 4me. actes de ROBERT LE DIABLE ; le 2me. acte du IRE AUX CLERCS ; le GAMIN DE PARIS et le 5me. acte de GUSTAVE. Suffresent audit motified pour collect tons

ANNONCES.

LE SIEUR PAPILLON

A l'honneur de faire part aux PERSONNES qui l'honorent ordinairement de leur protection, qu'il donnera son

BAL

LE DIMANCHE 5 MARS,

AU PAVILLON ANGLAIS.

Au lieu de le donner après Pâques, comme il en avait l'habitude. Le BAL commencera à 6 114 heures.

Cordages d'aloes

LE MAGASIN

SITUÉ PLACE DE L'UNIVERSITÉ,

Nº 263, A LIÉGE, Vient d'être RÉASSORTI D'UNE FORTE PARTIE DES CORDAGES nécessaires aux entrepreneurs, maîtres maçons; pour le halage, l'extraction des mines et minières, etc. etc. 294

A LOUER, à un prix modéré, un JOLI QUARTIER GARNI INDÉPENDANT, de quatre pièces, au pied de Pierreuse nº 330.

A VENDRE

PRÉCÉDEMMENT NOMMÉ,

LE CANAL DE LOUVAIN,

SIS RUE DERRIÈRE LE PALAIS, N. 410, A LIÈGE,

ET QUATRE AUTRES MAISONS ADJACENTES.

Mardi 4 Avril 1837 , à 10 heures du matin , le notaire PARMENTIER, expose ra en adjudication publique aux enchères, en son étude, Place du Théâtre Royal à Liége, les propriétés ci-après :

Ier. lot. Le DIT HOTEL, avec salons, cuisines, 30 chambres, greniers, cour, remises et écuries, caves, 3 pompes,

Le tout occupé présentement par M. Palmers. Cet ancien établissement, très achalandé, est avantageusement connu et convient, soit à une auberge, soit à tout autre commerce ou

UNE MAISON, nº 409, annexée au même hôtel, avec 3 grandes chambres et ayant son entrée , rue Pied de

UNE MAISON, nº 408, située en la dite rue Pied de Vache, occupée par le sieur Toby, ayant 3 étages, cour, pompe, cave et citerne.

UNE MAISON, nº 411, sise rue derrière le Palais, composée de 7 pièces, avec grenier, cour, cave, pompe et citerne.

4me. lot. UNE AUTRE MAISON, no 412, sise derrière le Palais et joignant à la précédente. Elle consiste en 8 pièces, 2 grands greuiers, avec cour, pompe citerne

et 2 caves. Ces différents immeubles se trouveront dans l'emplacement le plus avantageux, par la percée à établir, en face du dit hôtel, pour communiquer directement avec la place

S'adresser au notaire PARMENTIER pour prendre communication des titres de propriété et des conditions de l'adjudication.

M. DUSART, notaire à Liége, vendra aux enchères en son étude, rue Féronstrée, le LUNDI, 6 mars prochain, à 10 heures, UNE BONNE MAISON SITUÉE EN POTIÉRUE, n. 761, à portée de la Meuse et à côté du marché aux fruits.

LE MARDI 7 mars 1837, à 9 heures du matin, au domi-cile de M. FESTRAETS, à Oreye, le notaire JAMOULLE procédera aux enchères publiques à la vente.

D'UN CORPS DE FERME,

SITUÈ DANS LA COMMUNE DE GRANDVILLE,

Avec prairies, jardin et terres labourables situées sur les territoires de Grandville, Oreye et Heers, le tout d'une superficie d'environ 16 hectares divisés en 33 lots, exploités par les sieurs Marquet, Malchaire et Brumioul, par bail qui expirera au 15 Mars 1838.

Il sera donné toute facilité pour le paiement du prix et ces biens seront vendus libres de charges et d'hypothèques. S'adresser audit notaire pour obtenir tous renseignemens.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE LOUVEIGNÉ, informe le public que, le jeudi 16 Mars prochain à 9 heue res du matin à la maison commune, elle exposera en LOCA-TION publique en plusieurs lots,

LE DROIT D'EXTRAIRE

MINERAIS DE FER,

qui se trouvent dans les terrains appartenant à cette com-

Suivant le cahier des charges dont on peut prendre con naissance au sécrétariat de la dite commune.

A VENDRE EN HAUSSE PUBLIQUE.

LUNDI 6 Mars 1837, à 11 heures du matin, sur la place du grand Marché, à Liége,

UN BON CHEVAL HONGRE, DE RACE ARDENNAISE, AGÉ DE 6 ANS,

Propre à la selle et au tilbury.

S'adresser pour le voir à la maison mortuaire de feu le docteur SCHMERLING, quai d'Avroy, à Liége. ARGENT COMPTANT.

MARDI 7 de ce mois, à deux heures de relevée, on vendra, AU PLUS OFFRANT, en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain Pont, à Liége,

SEPPPECESDED

DE DIFFÉRENTES QUALITÉS, ARGENT COMPTANT.

nouvelle.

Russie, H. et C. 5

VENTE A L'ENCHERE

D'UN BEAU TERRAIN

PROPRE A Y BATIR ,

DE LA CONTENANCE DE 393 MÈTRES CARRÉS,

Situé à proximité du second pont de la Boverie et lon geant la nouvellé route joignant au chemin nommé Latour. Cette vente aura lieu en l'étude et par le ministère de Me. BERTRAND, notaire, LE 3 MARS à 10 heures.

LE JEUDI, deux mars 1837, à deux heures après-midi, le notaire PAQUE vendra publiquement, en son étude, rue Souverain-Pont,

UNE BELLE ET GRANDE MAISON,

SISE A LIÉGE, RUE PIERREUSE, Nº 370, Avec cour et hâtiment derrière. Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire.

REVENTE

PAR SUITE DE SURENCHERE.

LE HUIT MARS courant, à deux heures de relevée, les enfans WÉGIMONT feront réexposer

EN ADJUDICATION PUBLIQUE ET DEFINITIVE, EN L'ÉTUDE DE Mº VARLET, NOTAIRE A BEYNE,

LEUR PROPRIÉTÉ.

Consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation, jardin , vergers , terres et prés formant un seul gazon d'une contenance de trois hectures 25 ares, sise en lieu dit Bois-Jean-Le Meunier, commune de Fléron, sur la mise à 7,980 fr. y compris le montant de la surenchère. 379 S'adresser audit notaire.

VENTE

VENDREDI 3 MARS 1837, à 10 heures du matin, le notaire MOXHON vendra aux enchères, en son étude, rue Hors Château, à Liége,

D'UNE BELLE ET BONNE RENTE.

UNE RENTE ANNUELLE ET PFRPÉTUELLE de 729 FRANCS 34 CENTINES, ou 600 FLORINS BRA-BANT LIÈGE, au capital de 24,311 francs 49 centimes, ou 20,000 fls. Brabant Liege, due par les enfaus de feu M. Pasquet, sur l'Hôtel des Messageries, Place Verte, à Liége, et par M. le comte Oscar de Marchant-d'Ansembourg, sur le château de Neubourg et les biens en dépendant, situés dans la

commune de Galoppe. S'adresser audit notaire MOXHON.

RACAHOUT DES ARABES

Autorisé par deux rapports de l'Académie de Médecine, deux brevets du Roi, et 60 certificats des plus célèbres médecins, accordé à DE LANGRENIER, seul propriélaire. Il est l'aliment des convalescents, des dames, des enfants, des vieillards, et des personnes affectées de moladies d'estomach et des intestins, et rétablit les fouces épuisées. Dépôts dans les pharmacies de MM. L. Etienne, à Verviers; Van West-Ulens, à St. Trond, où l'on trouve le Sirop et Pate de NAFÉ D'ARABIE, pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, asthmes, enrouemens, coquecluches, palpitations, et les maladies de poitrine les plus invétérées, Ferdinand Froidbise, rue Pont d'Ile, à l'Arbre d'Or, n. 831, à Liege.

Holling .

VILLE DE LIÉGE. - VENTE DE TERRAIN.

Le collége des bourgmestre et échevins procédera le lundi 6 mars prochain, à midi, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, à la vente, par adjudication publique des terrains dont la désignation suit :

10 Petite parcelle provenant du restant de l'emplacement de la maison Delarge, aux abords du Pont des Arches. 2º Le terrain de la ruelle des Patients, situé à St-Gilles et dont la vente aura lieu en six lots.

Les cahiers des charges et les plans sont déposés au se. crétariat de la commune, où l'on peut en prendre con-

A l'Hôtel de Ville, le 20 février 1837.

Le président, Louis Jamme. Par le collége, le secrétaire, Demany.

BOURSES.

q pour cent, . is pour cent, . de la B. de Fr. ol. Cert. Falc Ardoin 1834.	79 60 79 60 2425 00 98 75 25 718	E 27 FÉVRIER. Esp. D. diff. s. int. Dt. pas. s int. Belgiq. Empr. 1832 Banque de Belg.	00 0 ₁ 0 7 0 ₁ 0 000 0 ₁ 0 1 455 00
		LE 25 FÉVRIER.	26 1,2

3°10, consolidés . . 90 010 Bel. em. 1832 C. D. 000 010

Id. 3 p. c 32 010 Brésil. Emp. (834.)	-
AMSTERDAM, LE 27 FEVRIER.	1
Holl. Dette active. 1 100 518 [Inscr. au gr. livre.]	65 518
	95 010
Ditterde 00100 Pologne, L. fl. 500f.	116 314
Rillet de change 22 114 Lots de Rd. 50 f.	111 314
Syndic. d'amort. 93 112 Espagne. E. Ard.	25 13/16
. 3 112. 76 112 Dito grd	24 13/16

passive. Autriche. Métal. 5.

THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PERSON NAMED IN	Plante Inches		_
Section 1988	ANVERS, 1	e 28 février.	3 15 11411
ANVERS. Det. activ.	105 010 P	HAPLES. Cert. Falc.	92 114
• Det. différ.	44 010 A	žтат-во. Lev. 1832. à An. 1834.	101 010
lour. Dette active.	00	Market and on the Oct.	DC.
lente remboursab.	97 114 P	GHANG	ES.
ots de fl. 100		Amst., c. jours	pair pair
· de fl. 500	677 A	Paris, Idem .	118° 10 P.
Polos. Lots fl. 330.		Lond. pr Estr. c. j.	314 p. c. [
meail. E. à L 1834	85 112 P	Ham. pr 40 HB. c. j.	3918
B. dif. 1834.	0 010	a 2 mois.	35 3116
Dit. p. 1834. Dette diff.	0 010 8 518	Bruxelles et Gand.	114 p. c.)
	No. of the last of	The second second second	

RESUME DE LA BOURSE D'ANVERS DU 28 FÉVRIER (837. Notre bourse a été très faible aujourd'hui en fonds d'Espagne. Ardia ouvert 25 24 718 314 518 112 318 114 118 et reste 24 114 argentil

Primes au 12113 mars 25 p. c. dont 112 A. Il y a eu beaucoup de vendeurs sur Ardoin.

BRUXELLES, LE 28 FÉVRIER.

	114	150	n.		
COURS.		1	ACTIONS.		
Emp. Rotsch., .	100 314	P	Act. Société Gén.	733.00	P
Fin cour.	100 314	P	Act. de la S. de C.	134 112	ľ
Pr. 1 m. d. 1.	000 010		Act. la B. de B.	140 112	7
. 1836 , 4 °jo	92 718	P	Act. C. Sam. et O.	106 010	A
• Fin cour.	93 010	1	Act. des Hauts-F.	155 (1)	ä
pr. (m. d. 1.	00 010	-	Act Charb. Flenu.	130 010	A
Dette activ 2 172.	52 112	- 1	Act. Banq. fonc	100 010	Ñ
E. de la ville 1832	99 114	1	Act. Ch. H. et W	99 112	A
Dette active holl.	52 513	- 19	Act. Ch. Sclessin .	000 010	p
Rente domaniale	97 010	P	Act. Entr. Indust	124 110	٨
BRESIL 1834	85 114	P	Act. Ch. Lev du F.	106 112	
AUTRICHE. Métall	103 314	100	Act. S. d'Ougrée.	000 010	
ROME. 1832	101 010	A	Act. S Sars-Lonch.	000 010	
NAPLES. Falconnet		141 - ST	Act. Che de fer	00 010	
Banque Tay.		-30	Act. S. de Vennes.	000 010	
PORT. Dona Maria			Act. bat. à V. Anv.	000 010	
E SPAG. Ard. 1834	23 718	A	Act. S. St. Léona.	000 010	P
Fin cour.	00 00		Act. S. Chatelin.	145 010	n
gros. pièces	00 00		Act. S. Verreries.	010	
o pr. 1 m. d. 1.		P	Act. Ecl. gaz. rés.	00 010	2
b différée 1834.	00 00		Act S. Raffinerie.	1 120 010	li
anc	0 000		Act. Verr Charl.	000 010	A
e dette passive	. 00 010		Act Expl. l'Esper.	115 010	
1	(DESCRIPTION OF	446 3	Act. des Brasseries	000 010	
-	1	-	Act. Librairie H		
A CHARLES AND A CONTRACTOR	1 1 1 1 1 1		Act. Typogr. W.	00 000	
CHANGES.			Act. Fabr. Tapis.	1000	
D de la constitución de la const	the state of		Act. Fabr. de fer.	000 010	
Amst. ct. jours	pair		Act. Mutual. ind	109 010	
LOND. ct. jours	12	1 3	Act. C. de Bruges	000 010	
PARIS. ct. jours	pair	P	Act. H. F. Monc.	000 010	1

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 28 FÉVRIER Le koff belge Barbara Catharina , v. de Rotterdam, ch. de café, sen coton , fer et cacao.

PLACE D'ANVERS, LE 28 FÉVRIER.

Café. — Les transactions suivantes ont été citées aujourd'hui : 100 lui St. Domingue ord. à 29 c.; 100 dito Batavia à 31 c.

Sucre brut — Deux ventes ont eu lieu aujourd'hui, savoir: 50 culti Sucre raffine. — Environ to,000 kil. pains en papiers et 3,000 kil. Havane blond à f. 17 pavillon étr. ; 150 id. id. à prix divers. Candi ont trouvé preneur pour l'exportation.

H. LIGNAC, Impr. du Journal , nº 622 , rue du Pot d'Or , a List